

COMMUNIQUE DE PRESSE

Conakry le 06 Novembre 2017

La Direction générale de la radio Espace Fm a formé, ce lundi 06 Novembre 2017, devant la Cour Suprême de la République de Guinée **un recours pour « excès de pouvoir » de la Haute Autorité de la Communication (HAC)**, conformément à l'article 41 de la loi organique L/2010/02/CNT du 22 juin 2010, portant liberté de la presse.

Ce recours en procédure de référé vise à faire annuler la décision N°010/SP/HAC/du 02 Novembre 2017 de la Haute Autorité de la Communication (HAC) qui a ordonné la suspension de la radio Espace Fm et l'ensemble de ses stations relais sur le territoire national pour une durée de 7 jours, allant du 3 au 9 Novembre 2017 inclusivement.

Il a été porté par voie d'assignation en référé d'heure à heure au vu de l'extrême urgence de la situation de la radio Espace Fm qui exprime la nécessité d'obtenir une décision rapide de la Cour Suprême.

Ce qui lui permettra de reprendre, sans délai, ses programmes et ainsi servir ses millions d'auditeurs et respecter ses engagements auprès de ses partenaires et clients.

La Direction Générale de la radio Espace Fm sait compter sur la Cour Suprême pour une prise en compte urgente de son recours conformément aux dispositions constitutionnelles relatives à la liberté de la presse et au respect des libertés fondamentales.

Le Directeur Général de la radio Espace Fm
Kalil OULARE

Contact Presse :
Mohamed Mara
Tel : +224 622330360